

Paris, le 24 SEP. 2014

Le Président

MCSC/CV

Madame la Ministre,

Comme vous l'avez souligné, les maires, dans leur très grande majorité, bien qu'ils soient nombreux à ne pas adhérer à cette réforme, ont accompagné la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ils ont, en dépit des difficultés d'organisation et de financement, assuré au mieux l'accueil des enfants sur des temps périscolaires organisés et adapté le temps de travail de leurs agents pour assurer le fonctionnement de l'école le mercredi matin ou le samedi matin.

Ils ont ainsi assumé leur responsabilité au regard des enfants et des familles sur le temps périscolaire qui relève de leur compétence ainsi que leur obligation au regard de la mise à disposition de locaux pour le service de l'Éducation Nationale.

Ils attendent de l'État qu'il assume également ses responsabilités au regard du temps scolaire.

Les récents courriers adressés aux maires et aux présidents des associations départementales de maires par les recteurs pour leur annoncer qu'ils auraient à prendre en charge les enfants une demi-journée début octobre, et semble-t-il trois autres demi-journées plus tard, pendant le temps scolaire afin de permettre aux enseignants de se rendre à des réunions de concertation sur le socle commun, suscite une très vive et générale protestation.

Comme l'a précisé la circulaire du 4 février 2013, le temps de service des enseignants comporte, en sus des 24 heures hebdomadaires qu'ils ont à assurer devant la classe, 108 heures dédiées à diverses actions dont la concertation. L'AMF estime que la consultation interne que vous avez engagée doit se dérouler sur ce volume horaire et que l'Éducation Nationale doit assurer la prise en charge des enfants sur la durée totale de leur temps scolaire.

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Les maires, à qui l'on vient d'imposer de nouvelles charges au titre du périscolaire, refusent de se substituer à l'Éducation nationale pour l'exercice de ses responsabilités. Comme j'avais pu le dire à vos prédécesseurs, les maires ne sont pas les supplétifs de l'Éducation nationale.

Aussi je vous demande, au nom des maires, de revoir le mode d'organisation des concertations avec les enseignants afin qu'elles se déroulent partout en dehors des heures scolaires des enfants.

Vous remerciant de la réponse que vous voudrez bien apporter à la demande des maires, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

bien à vous



Jacques PELISSARD